

Mesure 4c		Développement des réseaux de mobilité douce				Agglomération			
Infrastructures PALM : train de mesures a – Mobilité douce									
Données générales									
Description									
<p>Les réseaux piétonniers et cyclables se pratiquent à l'échelle du quartier ou d'une partie d'agglomération, et les mesures qui les concernent sont étroitement liées aux structures urbaines et à la qualité des espaces publics. Ces réseaux servent aussi bien les déplacements quotidiens que ceux pour les loisirs, voire une combinaison des deux. Un réseau efficace doit être bien maillé et offrir des continuités entre les différentes parties de l'agglomération (milieu urbanisé et paysage ouvert). Les mesures concernent des améliorations d'itinéraires existants, la construction de maillons manquants, la création de nouveaux itinéraires et leur jalonnement; elles sont détaillées dans l'étude stratégique de développement de la mobilité douce à l'échelle de l'agglomération. Les coûts se référant à la période 2011-2014 sont estimés sur la base des mesures retenues dans l'étude stratégique. Pour la période post 2014, les coûts relèvent d'une estimation sommaire. Les montants portent sur le cheminement lui-même et non sur le réaménagement de l'espace public associé.</p> <p>Les mesures envisagées relèvent d'un gabarit suffisant et d'une continuité assurée. Elles peuvent être intégrées dans un projet plus global (par exemple le réaménagement d'une place ou d'un ensemble de rues de quartier et places).</p>									
Etat actuel									
Actuellement, les itinéraires pour vélos sont peu développés dans l'agglomération. Hors des centres, les réseaux de mobilité douce sont incomplets, souvent discontinus et globalement peu attractifs, l'évidence et la visibilité des parcours manquent trop souvent. Le franchissement des infrastructures de transport pose notamment d'importants problèmes (cf. mesure 4d pour les passages dénivelés)									
Objectifs à atteindre									
Etablir les continuités fonctionnelles et spatiales des cheminements et jalonner les itinéraires locaux (vélos). Valoriser les parcours. Améliorer les accès aux arrêts des TP.									
Etat final									
Offre attractive pour les piétons et les cyclistes, lisible et bien intégrée dans les nouvelles urbanisations. Continuité entre la ville et les espaces verts. Orientation facile soutenue par la signalisation.									
Effets escomptés									
Usage facilité et augmentation de la part modale des modes doux et de la mobilité combinée. Amélioration de l'identité et facilités d'appropriation des sites par les usagers. Parcours alliant l'utile (se rendre au travail) à l'agréable (découvrir) tout en faisant du bien à sa santé.									
Instance pilote		Partenaires			Instance décisionnelle				
Bureaux des SD, Ville de Lausanne		Communes, Etat de Vaud			Communes, Etat de Vaud				
Evaluation (Références : Evaluation PALM, INFRAS, novembre 2007; Guide ARE, août 2007)									
Rapport coût – utilité (train de mesures) :				Bon à très bon					
Maturité 2007 : Degré 1-2 (projet à faible volume financier)				Maturité 2010 : Prêt à être réalisé et financement garanti (pour les mesures en liste A)					
Documents disponibles à fin 2007				Démarches en cours					
<ul style="list-style-type: none"> - SDOL Chantier 5 Espaces publics et mobilité douce, lignes directrices et stratégie d'aménagement, 2006 - SDRM Schéma directeur de la région morgienne et SDNL Schéma directeur du Nord lausannois, en cours d'adoption - Etat de Vaud, SEVEN, Plan des mesures OPAir 2005 de l'agglomération Lausanne-Morges, janvier 2006 - PALM, Stratégie de développement de la mobilité douce / Phase I, novembre 2007 				<ul style="list-style-type: none"> - PALM, Stratégie de développement de la mobilité douce / Phase II - Commune de Morges, plan directeur, plan sectoriel de la mobilité 					
Mise en œuvre									
Période de réalisation		2009 - 2027							
Début de réalisation		avant 2011		entre 2011 et 2014		dès 2015			
Nature de la demande à la Confédération		X	Hors Fonds	Liste U	X	Liste A	X	Liste B	Liste C
Coûts (MCHF 2007)		Investissement (TOTAL 69 MCHF)						Exploitation	
CH Trafic d'aggllo (50%)		-	-	-	11.5	11.5	-	-	-
Etat de Vaud		1	-	-	1.5	1.5	-	-	-
Communes concernées		22	-	-	10	10	-	-	-
Tiers		-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		23	-	-	23	23	-	-	-
Remarques : Lien avec les mesures du plan OPAir 2005 :									
- MO-20 Hiérarchisation des modes privilégiant la mobilité douce									
- MO-22 Incitation à une pratique quotidienne de la mobilité douce									